



Tva sur travaux desamiantage toit garage

Par **gudeslin**, le 14/10/2014 à 09:12

Bonjour,
je voudrai changer mon toit en fibrociment de mon garage (qui se trouve entre ma maison et une dépendance avec toit en tuile). Les travaux me sont factures avec tva 20 %.est-ce normal? car il s'agit de désamiantage et je voudrai installer un chauffage dans ce garage. J'ai lu que pour des travaux dans garage contigu à la maison,c'etait considéré comme faisant parti de la maison et donc le taux de tva appliqué devait etre de 5% (renovation) ou 10 %. merci de vos précisions car je doit repondre aux devis des artisans sous peu.
cdlt
gudes

Par **Adonis**, le 14/10/2014 à 13:40

Bonjour,

Les garages sont une dépendance usuelle des locaux d'habitation ([BOI-TVA-LIQ-30-20-90-10-20140919](#) au §80)

Les travaux de désamiantage peuvent donc se voir appliquer le taux intermédiaire de 10%([BOI-TVA-LIQ-30-20-90-30-20140919](#) au §200)

L'installation d'un chauffage est susceptible de bénéficier du taux réduit de 5%. Attention cela ne concerne que certains type de chaudière comme celles à condensation par ex.([BOI-TVA-LIQ-30-20-95-20140225](#), §40)

Bien cordialement,

Adonis

Par **lobo**, le **14/06/2018** à **15:32**

Bonjour

Sur une maison d'habitation je vais faire démonter la toiture amiantée et la remplacer par du bac acier, quelle sera la tva applicable a la pose et fourniture du bac acier?

Texte relatif a cette opération?

Cdt